

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**31 MARS 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de conseillers municipaux votants : 28  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DÉAL, M. Sébastien BURETTE, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, Mmes Valentine HUMBERT, Gabrielle FRAISSARD Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Hélène ANSELME à Mme Virginie LACAS  
Mme Laurence GROSJEAN à Mme Valentine HUMBERT  
Mme Carole DUPONT à M. Emmanuel SOGNO  
M. Matthieu WANNER à M. Aurélien GENDROT  
Mme Stéphanie DEGRAND à Mme Céline MOREL  
Mme Mathilde FAVRE à M. Sébastien BURETTE

**ABSENTE** : Mme Elisa CHEVREUX

Mme Virginie LACAS est élue secrétaire de séance.

---

**DCM20260331-02**

**OBJET : ACTES SPÉCIAUX ET DIVERS (1.7.1) – Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Vu les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° DCM20260331-01 du 31 mars 2026 portant création d'une commission d'appel d'offres permanente, dénommée « commission d'appel d'offres » pour la durée du mandat ;*

Monsieur le Maire rappelle :

- Rappelle que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- Prend acte des listes candidates déposées ;

Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**DÉCISION**

**DCM20260331-02**

---

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

**PROCLAME** les membres de la commission d'appel d'offres ainsi élus :

**Sont membres titulaires :**

- Amar AYEB
- Emmanuel SOGNO
- Valentine HUMBERT
- Matthieu WANNER
- Laurence GROSJEAN

**Sont membres suppléants :**

- Hélène ANSELME
- Virginie LACAS
- Frédéric BARANSKI
- Anthony SCIASCIA
- Jean-Pierre MORETTI

**DÉSIGNE** Monsieur le Maire comme l'autorité habilitée à signer les marchés publics conclus par la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an que dessus et a signé au registre le Maire.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
**Alban MAGNIN**

